

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois tenue le mardi 16 octobre 2018, à 19 h, au centre administratif, 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de M. Gaétan Gilbert.

À laquelle sont présents :

M. Gaétan Gilbert, président
M. Martin Côté, commissaire
M^{me} Guylaine Filion, commissaire
M^{me} Cindy Picard, commissaire
M^{me} Janik St-Pierre, commissaire
M^{me} Ruth Tremblay, commissaire
M^{me} Annie Chabot, commissaire, représentante des parents du primaire
M^{me} Nathalie-Ann Pelchat, commissaire, représentante des parents du secondaire

Sont également présents :

M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale
M^{me} Johanne Fournier, directrice générale
M. Alain Guillemette, directeur général adjoint, Service des ressources financières et informatiques
M^{me} Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport
M^{me} Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines
M^{me} Caroline Neveu, conseillère en communications

Est absente :

M^{me} Nancy Girard, commissaire
M^{me} Sylvie Hébert, commissaire
M. Steve Paquet, commissaire
M. Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA

Le président souhaite la bienvenue à tous. Puis, les commissaires présents formant quorum, il déclare la séance ouverte.

CC-033-18-19

Adoption de l'ordre du jour.

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté avec l'ajout d'un sujet au point « Questions diverses » :

- Transport scolaire entre Senneterre et Val-d'Or

Adoptée à l'unanimité

CC-034-18-19

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Janik St-Pierre,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2018 soit adopté tel qu'il a été rédigé et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée à l'unanimité

CC-035-18-19

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 octobre 2018.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nathalie-Ann Pelchat,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2018 soit adopté tel qu'il a été rédigé et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

INFORMATION

Questions du public.

Aucun public n'est présent, donc aucune question n'est adressée au conseil.

INFORMATION

Rapport des commissaires parents.

Comité de parents

Madame Johanne Fournier, directrice générale, informe le conseil des sujets abordés lors de la séance du comité de parents du 9 octobre 2018. Madame Marie-Claude Gravel élue à la présidence et les nouveaux commissaires représentant les parents seront désignés lors de leur prochaine rencontre.

Comité EHDAA

Madame Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport, indique qu'il y avait 25 parents à l'activité annuelle du comité EHDAA tenue le 15 octobre 2018.

INFORMATION

Rapport des comités du conseil.

Aucune rencontre n'a été tenue.

CC-036-18-19

Huis clos

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Cindy Picard,

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos.

Il est 19 h 18

Adoptée à l'unanimité

CC-037-18-19

Retour aux délibérations publiques.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE le conseil des commissaires reprenne les délibérations publiques.

Il est 19 h 32

Adoptée à l'unanimité

CC-038-18-19

Évaluation de la direction générale.

CONSIDÉRANT les articles 24 à 27 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires (L.R.Q., c.1-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit procéder annuellement à l'évaluation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT le rapport sur l'évaluation 2017-2018 de la directrice générale présenté par le comité exécutif.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nathalie-Ann Pelchat,

QUE le président du conseil des commissaires soit mandaté pour assurer le suivi administratif en rapport avec cette évaluation.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Nomination des membres aux comités

Considérant la nomination prochaine d'un nouveau commissaire, ce point sera traité lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2018.

CC-039-18-19

Régime d'emprunts à long terme.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 578 000 \$;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CC-039-18-19 (suite)

Régime d'emprunts à long terme.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Cindy Picard,

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 578 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes:
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessous, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

CC-039-18-19 (suite)

Régime d'emprunts à long terme.

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes:
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable de Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants:
 Le Président;
 Le ou la Directeur(trice) Générale(e)
 Le ou la Directeur(trice) du Service des ressources financières ou
 de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

CC-040-18-19

Régularisation des titres sur d'anciennes concessions minières par dépôt d'un projet de loi à caractère privé.

CONSIDÉRANT l'état de situation présenté au conseil concernant les vices de titre de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et ses ayants droits;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de voir à la correction des titres et que la solution acceptée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, légalement détenteur des droits, est que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois présente un projet de loi à caractère privé devant l'Assemblée nationale.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

DE présenter un projet de loi à caractère privé pour corriger les titres portant sur l'ancien Bloc 15-1, l'ancien lot 1237 du Canton de Bourlamaque, conjointement avec la Ville de Val-d'Or, pour l'ancien Bloc 15-2 dudit Canton, lesquels ont été acquis par expropriation et dont les titres sont viciés, tel qu'il appert de l'état de situation soumis au conseil;

D'ACCORDER le mandat à des professionnels pour procéder à la préparation du projet de loi et de faire toutes les démarches nécessaires dans le but de soumettre un projet de loi à caractère privé à l'Assemblée nationale, et ce, dès que possible;

D'AUTORISER la direction générale ou le président du conseil, à faire les représentations pour et au nom de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et ses ayants droits et signer tout document visant à donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité

CC-041-18-19

Autorisation de signature – Cessions et acquisitions de lots dans le secteur du centre l'Horizon.

CONSIDÉRANT l'entente d'échange de parties de lots, dans le secteur du centre l'Horizon et portant notamment sur le réaménagement du stationnement par la Ville de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT la résolution CC-046-17-18 adoptée le 17 octobre 2017 autorisant la direction générale à effectuer les démarches requises relativement à cet échange;

CONSIDÉRANT que la valeur des parcelles de lots sont inférieures à 100 000 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Chabot,

D'AUTORISER la directrice générale et le président de signer les actes de cessions requis;

D'AUTORISER la direction générale et le président à signer tout autre document requis pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment une entente de gestion concernant l'usage du nouveau stationnement situé sur les terrains de la Ville et de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité

CC-042-18-19

État des taxes scolaires dues au 30 septembre 2018.

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur, Service des ressources financières et informatiques, de l'état des taxes scolaires dues en date du 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Martin Côté,

QUE le conseil approuve l'état des taxes scolaires dues en date du 30 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

CC-043-18-19

Octroi de contrat – Achat de simulateurs miniers.

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Centre de formation professionnelle Val-d'Or d'acquérir des simulateurs miniers afin de répondre aux nouvelles normes en matière de formation minière;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à un appel d'offres public publié sur SÉAO;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission conforme est de 1 164 185 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que tout octroi de contrat de 100 000 \$ et plus doit faire l'objet d'une autorisation du conseil des commissaires.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Martin Côté,

D'OCTROYER le contrat à *ThoroughTec Simulation Ltd. (CRA 820102259)* pour la somme de 1 164 185 \$ avant taxes;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Bilan des engagements des enseignants.

Madame Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines, présente un bilan des engagements du personnel enseignant.

Elle mentionne que notre banque d'enseignants s'épuise rapidement, particulièrement dans les matières spécialisées. Des rencontres avec la partie syndicale et les directions d'établissement sont prévues pour trouver des pistes de solution afin d'améliorer la situation.

INFORMATION

Clientèle au 30 septembre 2018.

Madame Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport, présente la clientèle officielle au 30 septembre 2018. Notre clientèle demeure relativement stable par rapport à celle de l'an dernier.

INFORMATION

Dénonciation d'intérêts des commissaires.

Madame Nathalie Legault, secrétaire générale, remet aux membres du conseil le formulaire de dénonciation d'intérêts pour 2018-2019.

INFORMATION

Rentrée scolaire 2018-2019
– Bilan

Madame Johanne Fournier, directrice générale, présente le bilan de la rentrée 2018-2019. Les activités se sont bien déroulées dans les milieux et aussi au niveau de l'activité centralisée qui permettait le lancement du PEVR auprès du personnel.

Madame Ruth Tremblay, commissaire, souligne d'ailleurs qu'elle a entendu des commentaires positifs de la part du personnel relativement à l'activité de la rentrée.

Madame Guylaine Fillion, commissaire, indique dans lors des assemblées générales tenues dans les écoles de Senneterre, les parents présents désiraient s'impliquer et des élections ont été tenues pour pourvoir les postes au sein des conseils d'établissement.

Monsieur Martin Côté, commissaire, mentionne pour sa part que la participation des parents semblait faible dans plusieurs des écoles qu'il a visitées mais souligne le grand nombre de parents présents à l'école Sainte-Marie.

INFORMATION

Bilan des travaux d'été.

Madame Johanne Fournier, directrice générale, présente le bilan des travaux effectués dans nos établissements au cours de l'été.

INFORMATION

Résultats aux épreuves
uniques – Juin 2018.

Madame Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport, présente les résultats des élèves aux épreuves uniques de juin 2018. Ces taux ne tiennent pas compte des élèves qui ont effectué des reprises d'examen, le taux final sera disponible au printemps et présentera donc des modifications.

INFORMATION

Frais chargés aux parents –
Tableau récapitulatif.

Madame Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport, présente au conseil la compilation des frais exigés des parents pour l'année 2018-2019.

INFORMATION

Dépôt – Politique concernant
la divulgation des actes
répréhensibles.

Madame Nathalie Legault remet aux commissaires le projet de Politique concernant la divulgation des actes répréhensibles en prévision de son adoption lors de la séance du 20 novembre 2018.

INFORMATION

FCSQ – Suivi aux instances.

Monsieur Gaétan Gilbert, président, informe les commissaires des sujets qui ont été abordés lors des récentes instances de la FCSQ.

INFORMATION

Relations avec la communauté.

Projet de gymnase, Municipalité de Rivière-Héva

Madame Johanne Fournier, directrice générale, informe les membres du conseil qu'une rencontre de présentation de l'avant-projet a eu lieu le 4 octobre avec- présentation de l'avant projet. Monsieur le maire a toujours le désir de faire le projet mais il doit revoir son financement. La CS va analyser la portion du projet relative à l'ajout de 2 classes (possibilité de financement, etc.). Une prochaine rencontre devrait se tenir en début d'année prochaine.

Semaine des directions d'établissement

Madame Johanne Fournier, directrice générale, informe le conseil de la semaine des directions d'établissement qui se déroule du 15 au 19 octobre 2018.

INFORMATION

Questions diverses

Transport Senneterre / Val-d'Or

Madame Nathalie-Ann Pelchat, commissaire représentant les parents du secondaire, mentionne qu'une question avait été posée en lien avec le transport scolaire entre Senneterre et Val-d'Or lors de la rencontre du comité de parents de juin.

Madame Johanne Fournier, directrice générale, rappelle que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois n'offre pas de transport scolaire entre Senneterre et Val-d'Or et que le trajet existant est sous la responsabilité de la Commission scolaire Western Québec qui assure la gestion de ses places disponibles selon leurs politiques.

CC-044-18-19

Levée de la séance.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Et la séance est levée à 21 h 38.



Gaétan Gilbert
Président



Nathalie Legault
Secrétaire générale

